



INFORMATION & COMMUNICATION
TECHNOLOGIES AUTHORITY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture d'une bande de fréquence pour le Wi-Fi : le projet de l'ICTA reçoit un accueil favorable

L'Information and Communication Technologies Authority (ICTA) ira de l'avant avec son projet d'ouvrir une nouvelle partie du spectre pour le Wi-Fi à Maurice. Un projet accueilli favorablement par tous ceux qui ont répondu à la consultation.

La proposition de l'ICTA d'ouvrir une partie de la bande de fréquence 6 GHz avait fait l'objet d'une consultation publique du 28 juin au 11 juillet dernier. Un total de cinq contributeurs a répondu à la consultation, parmi lesquels des opérateurs, des vendeurs d'équipements et d'autres organisations.

Tous les contributeurs ont répondu positivement au projet de l'Autorité pour l'ouverture de la bande de fréquence 5945-6425 MHz pour le Wi-Fi à Maurice. Les contributeurs ont également confirmé qu'ils ne prévoient aucun risque d'interférence envers les services fixes par satellite et les services fixes point à point, considérant les paramètres techniques proposés par le document de consultation.

Le document officiel de la décision a été publié ce jeudi 4 août 2022 sur le site de l'Autorité. Il s'intitule « Décision d'attribution de spectre additionnel sur la bande de fréquence 5945-6425 MHz pour les services d'accès sans fil à haut débit à Maurice » Réf. ICTA/DEC/01/22 et peut être consulté et téléchargé au lien suivant :

https://www.icta.mu/documents/2022/08/wifi6e_decision_0822.pdf

04 août 2022